



REUNION DU COMITE DIRECTEUR ZID/LIGUE COTE D'AZUR

Dimanche 19 Novembre 2017 à 14h30

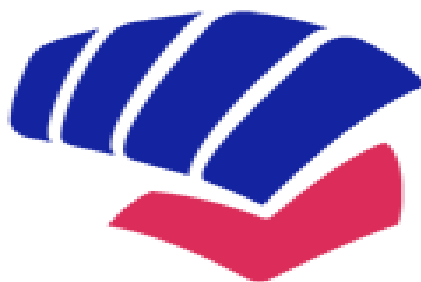
Au Complexe Sportif Communautaire de l'Estagnol à la Moutonne

La Crau

COMPTE-RENDU DE REUNION N° 6 SAISON 2017/2018

OBJET DE LA REUNION

Sixième réunion de la saison 2017/2018 du Comité Directeur à 14h30
Au Complexe Sportif Communautaire de l'Estagnol à la Moutonne 83260 La Crau
Olympiade 2016/2020



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



Membre du Bureau Directeur Présent

Jean-Yves BIDAUT	Secrétaire Général
------------------	--------------------

Membres Présents

Laurent BELFIORE	Membre
Rudy William MANGIAPAN	Membre
Henri GIORDANO	Membre
Rocco ROMANO	Membre
Sylvie BARONNET	Membre
Jim Baudoin	Membre

Préambule

Enregistrement des présents	Emargements
-----------------------------	-------------

L'an deux mil dix-sept, le Dimanche 19 Novembre, à 16H30, les membres du comité directeur de la ZID se sont réunis à La Crau, sur convocation du Secrétaire Général de la Zone Interdépartementale Côte d'Azur, conformément aux statuts.

Le Comité Directeur est présidé par Monsieur Jean-Yves Bidaut, Secrétaire Général de la ZID, le Président Hervé Puveland ayant démissionné de ses fonctions.

Sont présents : Madame Sylvie Baronnet, messieurs Baudouin Jim, Belfiore Laurent, Rocco Romano, Ruddy Mangiapan, Giordano Henri.

Madame Lanza Marie-Christine est désignée comme secrétaire de séance en accord avec le Secrétaire Général de la ZID, avec un document signé des deux parties mentionnant une clause de confidentialité.



ORDRE DU JOUR

- | | |
|----|---|
| 1. | Approbation du P.V du Comité Directeur du 30/07/2017 |
| 2. | Informations fédérales, Ligue PACA et ZIDCA |
| 3. | Bilan et compte de résultats 2016/2017 |
| 4. | Point sur l'organisation technique ZIDCA |
| 5. | Emploi – Secrétariat – Service Civique |
| 6. | Questions diverses |

1 Approbation du P.V du Comité Directeur du 30 Juillet 2017

Besoin urgent d'un compte rendu de ce comité directeur du 30/07/2017 pour les démarches administratives, juridique et bancaires suite à la démission du Président et trésorier. Celui-ci n'étant pas finalisé dû aux tensions qui ont ponctué cette réunion. Pour palier ce manque, le secrétaire Général a soumis aux membres du bureau un « projet » de compte rendu. Un compte-rendu succinct de ce CD du 30/07/2017 sera rédigé et proposé pour approbation la prochaine fois.

◆ Approbation du Compte rendu actuel du CD du 30/07/2017

Qui est contre : tous à l'unanimité.

Le CR du 30/07/2017 n'est donc pas approuvé. Le Secrétaire Général fait ressortir les raisons de cette non-approbation : litiges en cours – contentieux – impossible de communiquer, d'où l'impossibilité de rédiger un compte rendu complet et cohérent.



2 Informations Fédérales – Ligue PACA et ZIDCA

- Soucis, interrogations et déceptions de ne pas pouvoir caser toutes les dates des compétitions. Le Secrétaire Général demande de faire passer le message, à savoir que cela n'est nullement dû à un dysfonctionnement. Malgré les relances faites par Denise, il s'agit d'un problème d'accord pour la réservation de salles, beaucoup moins de jours disponibles pour cette saison.

- **Cotisation Fédérale** : Le Secrétaire général rappelle que sur les 250€ de cotisation, il y a une répartition de 35% au département et 65% à la ZID. Les directives précises données à l'AG 2016 font état que ces cotisations vont obligatoirement à la région donc pour nous en PACA. Ces consignes n'ont pas été appliquées. Cette situation a provoqué la réaction vive du Président de la FFK.

Le Secrétaire Général précise que tous les chèques envoyés à la Fédération mentionnant l'ordre « ligue PACA » seront restitués à chaque club pour être de nouveau établi à l'ordre de la fédération. Le Président a bien payé les départements 83 et 06. Aucun montant concernant la cotisation fédérale ne sera encaissé par la ZID. Le Président de la FFK a tout bloqué. Quand la situation sera stabilisée, la FFK nous reversera les 65% de la cotisation fédérale ainsi que les derniers versements de rétrocession de licences. Cela est important car faute de ces montants, notre compte de résultat n'est pas équilibré car il reste environ 20.000 € à venir. A ce jour nous sommes en négatif. Le Secrétaire Général doit consulter le Président pour régulariser les comptes de la ZIDCA. Nous avons viré toutes les sommes indûment perçues à la FFK.

Le Secrétaire Général précise avec beaucoup de véhémence que les décisions prises en AG fédérale doivent être respectées.

Le Secrétaire Général précise que nous devons rassurer les licenciés de la Côte d'Azur. Les choses avancent, les dates et les salles sont calées et les dossiers en cours continuent à être traités.

➤ **Points sur la ligue PACA**

Le Secrétaire Général annonce que la FFK lancera un appel à candidature pour l'élection des membres du Comité directeur PACA. Cette assemblée générale électorale aura lieu le 13 Janvier 2018 à Aix-en-Provence. Il est précisé que seuls les grands électeurs voteront.

Le Secrétaire Général revient sur la démission du Président de la ZID en date du 17 Octobre 2017 envoyée à la ZIDCA, il n'y a plus de vice-président et même s'il y en avait eu, les statuts prévoient que la direction revient au Secrétaire Général. De plus les statuts prévoient le nombre des membres du CD entre 6 et 14, nous sommes 7 donc les statuts sont respectés ce qui permet la pérennité du mandat en accord avec tous les membres du comité directeur.

Monsieur le secrétaire général propose :

- que le comité directeur reste en l'état avec cette composition pour conserver une stabilité, savoir où on va, ne pas se créer en ce moment de lourdes démarches....on laisse passer l'AG de la fédération, l'AG électorale de la PACA, puis on voit ensemble pour la suite.
- AG électorale de la ZID le 04 Février 2018, le bureau actuel désigne un président qui devra être validé en AG électorale.



Les membres du Comité Directeur présents confient à l'unanimité à Monsieur Bidaut Jean-Yves, Secrétaire Général, tous pouvoirs inhérents à toutes les démarches juridiques, administratives et bancaires afin de représenter et de gérer la ZID .

Monsieur le Secrétaire Général précise qu'il faut désigner un nouveau trésorier. Il rappelle les consignes de la Fédération à savoir qu'on ne peut pas voter à main levée pour un dirigeant candidat à un poste. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret.

Il demande qui se porte candidat :

Deux personnes proposent leur candidature :

Monsieur Giordano Henri et Monsieur Baudouin Jim.

Il est procédé au vote à bulletin secret : 7 votants

Résultats : 6 « oui » pour Monsieur Giordano Henri et 1 « oui » pour Monsieur Baudouin.

Monsieur Giordano Henri est donc élu trésorier de la ZIDCA.

Monsieur le Secrétaire Général remercie le comité pour ce vote et fait savoir que les démarches administratives et bancaires seront faites sans délai.

Le Secrétaire Général précise que toute dépense importante sera soumise aux membres du Comité Directeur. L'engagement de dépense sera alors signé par le Trésorier et le Secrétaire Général.

Pour le photocopieur actuel, le contrat de leasing prend fin le 31/12/2017. On a dénoncé le contrat de location onéreux. Il a été demandé au commercial de faire une proposition et d'autres fournisseurs ont été contactés pour des devis.

Le Secrétaire Général se retourne vers les membres du comité pour leur avis, leurs idées, précisant qu'un appareil serait choisi en fonction du volume de travail actuel qui a bien baissé à la ZID. Accord est donné au Secrétaire Général pour traiter ce dossier.

L'Assemblée Générale électorale ZIDCA est fixée au *Dimanche 04 Février 2018 à 15H00 à Sainte Maxime.*

3 Bilan et compte de résultats 2016/2017

Le Secrétaire Général précise qu'à ce jour, il ne présente pas ce bilan et compte de résultats du fait que le budget n'est pas équilibré. Attendre les produits à venir pour équilibrer ce budget après retours financiers.

Monsieur Belfiore demande ce qu'il en est de l'audit ?

Le Secrétaire Général explique qu'à la lecture des documents concernant les opérations bancaires et les postes sur le livre comptable, il a demandé un audit pour faire un point précis de notre situation. Un nouveau départ sur des bases saines, après vérification d'un Expert comptable Commissaire aux comptes rassurera.



Le Secrétaire Général s'est donc rapproché du Président de la FFK pour un appel à candidatures sur trois cabinets comptables. Ce dernier a proposé de mandater l'expert-comptable de la fédération. La fédération prendra les frais en charge.

Le trésorier pense qu'il faudrait que cet audit soit clôturé avant la fin décembre 2017.

4 Points sur l'organisation technique ZIDCA

Le Secrétaire Général énonce une particularité à savoir la position de Monsieur Rudy Mangiapan, qui est à la fois membre du Comité directeur et commissaire sportif nommé par le DTN. Il a demandé à la fédération si le cumul est possible. La fédération rassure sur ce fait : il n'y a aucune incompatibilité : un technicien peut être élu.

Ce comité directeur en prend acte et peut donc rester à 7 membres.

Arbitrage karaté :

Le Secrétaire Général expose que nous n'avons actuellement pas de responsable d'arbitrage. Contacté Monsieur Denis Deranieri, responsable de l'arbitrage PACA, nommé par le DTN, précise que toutes les convocations ont été faites en lien avec Monsieur Richard Beghin.

On doit proposer à ce dernier d'intervenir en tant que référent.

Le comité directeur approuve.

Le Secrétaire Général précise qu'il n'y a pas de changement pour les disciplines associées et le karaté Jutsu.

5 Emploi – Secrétariat – Service Civique

Les contrats CAE et CUI ont été signés, les dossiers avaient été traités en amont. Une prolongation de six mois pour Madame Denise GONZALES (début avril 2018) ainsi que pour Monsieur Kevin PUVELAND (début mai 2018).

Le Secrétaire Général pense que vu l'utilité de son travail, sa bienveillance, il serait judicieux de perdurer le contrat de Kevin Puveland jusqu'à son terme avec un planning adapté et modulable en fonction de nos obligations sportives. Tous les membres approuvent cette résolution.

Les contrats civiques : pas de renouvellement.



Rupture conventionnelle de Madame Karina : Elle demande pour le 31/12/2017 une rupture conventionnelle moyennant un montant de 112.000 €.

Le Secrétaire Général propose un vote à bulletin secret avec deux questions :

- Etes-vous d'accord pour cette rupture conventionnelle telle qu'elle est formulée ? oui ou non ?
- Etes-vous d'accord pour entamer une rupture conventionnelle ? oui ou non ?

Le Comité Directeur refuse la rupture conventionnelle telle qu'elle est formulée ainsi que toute demande de rupture conventionnelle.

6 Questions diverses

Tribunal administratif : Vu avec monsieur Rocco Romano ; Monsieur Belfiore Laurent va établir un protocole d'accord avec l'avocat qui demande à la ZID 2400€ de provision.

L'accord passé avec Monsieur Rocco Romano est de lui fournir une partie des pièces non occultées et les factures qu'il demande.

Monsieur le secrétaire général a fourni à Monsieur Rocco toutes les pièces demandées, à l'exception des factures qu'il met sans problème à sa disposition.

Monsieur Belfiore précise qu'ainsi, en fournissant les pièces, le recours peut être annulé ainsi, la somme demandée par l'avocat sera revue à la baisse.

Frais forfaitisés :

Le Secrétaire Général rappelle que les franchises de cotisations ne doivent pas être supérieures à 127€ par compétition à raison de 5 par mois. Nous sommes à 110€.

Le Secrétaire Général demande l'avis des membres du comité directeur pour augmenter de 10€ les arbitres et ainsi s'aligner sur les deux comités départementaux.

Tous les membres du comité directeur approuvent cette résolution.

Le Secrétaire Général demande l'avis aux membres du comité directeur pour appliquer les barèmes kilométriques ci-dessous concernant les frais de déplacements :

Pour les membres du comité directeur : 0,59€ du km quand il s'agit de réunion.

Pour ceux qui ont une action à mener y compris les salariés : 0,30€ du km.

Pour les arbitres : 0,15 € du km.



Tous les membres du comité directeur valident cette résolution

- Un Dojo pour Réo

Il règle une cotisation fédérale de 250€. La décision a été prise de les exonérer de celle-ci au vue de leur démarche humanitaire.

- Locaux de Toulon

A ce jour, ce sont toujours les sièges de la ZIDCA et de la PACA.

- Demande de documents administratifs :

Le Secrétaire Général donne lecture d'un courrier de la fédération concernant toute demande de communication de documents administratifs. Ce courrier est à transmettre à la fédération et sera traité par son service juridique.

- Médecin

Le Secrétaire Général est saisi par quelques remarques positives et constructives de la part du médecin qui aimerait avoir l'occasion de se pencher sur ses attributions en compétition et les faire entendre en Comité directeur, afin de pouvoir les appliquer sur le terrain.



CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte rendu.

***Le Secrétaire Général
Jean Yves BIDAUT***

